



Assemblée générale

Distr. limitée
12 octobre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Deuxième Commission
Point 18 de l'ordre du jour
Suivi et mise en œuvre des textes issus
des Conférences internationales
sur le financement du développement

Équateur* : projet de résolution

Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [70/192](#) du 22 décembre 2015 et [71/217](#) du 21 décembre 2016 sur le suivi et la mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement, et sa résolution [70/299](#) du 29 juillet 2016 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial,

Réaffirmant les dispositions de sa résolution [69/313](#) du 27 juillet 2015 sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹, dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, et la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Résolution [70/1](#).



Réaffirmant les dispositions de sa résolution 70/1 du 25 septembre 2015 intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et réaffirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que ce programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, qu'elle considère que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et qu'elle est attachée à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée en tirant parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont elle s'efforcera d'achever la réalisation,

Réaffirmant qu'il importe de répondre aux problèmes et besoins divers des pays en situation particulière, notamment les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, ainsi qu'aux difficultés propres aux pays à revenu intermédiaire,

Soulignant qu'il importe que le système des Nations Unies pour le développement soit ouvert à tous, que nul ne soit laissé pour compte et qu'aucun pays ne soit oublié lors de l'application de la présente résolution,

S'engageant, à cet égard, à soutenir la réalisation des programmes d'action correspondants dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

Accueillant avec satisfaction l'organisation, du 22 au 25 mai 2017, du deuxième Forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement,

Se félicitant que les membres du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale aient été nommés et que les experts des pays en développement soient plus largement représentés au sein du Comité,

Rappelant les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'issue du Forum sur le suivi du financement du développement², dans lesquelles il a été décidé que le troisième Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement se tiendrait du 23 au 26 avril 2018 et comprendrait une réunion extraordinaire de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED,

1. *Souligne* qu'il faut s'efforcer d'honorer intégralement et promptement tous les engagements découlant du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement³;

2. *Prend acte avec satisfaction* du premier rapport de fond établi par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement⁴ et note que des progrès peuvent être signalés dans les sept domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba tout en relevant que de nombreuses lacunes subsistent dans leur mise en œuvre;

² Voir E/FFDF/2017/3.

³ Résolution 69/313, annexe.

⁴ *Financing for Development: Progress and Prospects* (publication des Nations Unies, numéro de vente E/17.L5).

3. *Prend note avec satisfaction* des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du Forum de 2017 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement² demande instamment leur mise en œuvre intégrale, effective et rapide et compte bien continuer de participer à l'évaluation des progrès accomplis, à l'identification des obstacles et problèmes rencontrés dans l'application des décisions touchant au financement du développement et la mobilisation des moyens de mise en œuvre, à la promotion de la mutualisation des enseignements tirés de l'expérience aux niveaux national et régional, à l'examen de nouvelles questions présentant un intérêt pour la mise en œuvre de ce programme, selon les besoins, ainsi qu'à la formulation de recommandations pratiques concernant les mesures à prendre par la communauté internationale dans le cadre des conclusions et recommandations qui seront arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du Forum de 2018;

4. *Demande* aux organismes compétents des Nations Unies, agissant dans les limites de leur mandat et de leurs moyens respectifs, de veiller à ce que nul ne soit laissé pour compte et qu'aucun pays ne soit oublié lors de l'application de la présente résolution;

5. *Attend avec intérêt* le résumé du Président du Conseil économique et social sur le Forum de 2018 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement;

6. *Invite* le Président du Conseil économique et social à commencer à préparer sans tarder le Forum de 2018 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement;

7. *Rappelle* que toute décision concernant le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement doit figurer dans les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental lors du Forum;

8. *Se félicite* de la tenue, le 22 avril 2017 à Washington, de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, et réaffirme que l'Instance est chargée d'identifier et de combler les lacunes en matière d'infrastructures et de capacités dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays africains, considérant que ces pays sont les plus touchés par l'absence d'infrastructure durable et résistante et qu'ils se heurtent également à de graves problèmes de financement en raison d'un accès insuffisant aux ressources, qu'elles soient publiques ou privées, ce qui accroît le déficit d'infrastructure à l'échelle mondiale;

9. *Se félicite* des progrès accomplis dans le démarrage des activités des trois composantes du Mécanisme de facilitation des technologies et de la tenue du premier Forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, deux éléments importants qui contribuent notamment à faciliter la mise au point, le transfert et la diffusion des technologies permettant d'atteindre ces objectifs, attend avec intérêt la création de la plateforme en ligne dans le cadre du Mécanisme, et se félicite des progrès réalisés dans la mise en service de la banque de technologies pour les pays les moins avancés;

10. *Prend note avec satisfaction* de la tenue, les 15 et 16 mai 2017 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du deuxième Forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, à l'issue duquel le résumé établi

par les coprésidents⁵ a servi d'élément de discussion lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et, à cet égard, prie son président de tenir, au plus tard en janvier 2018, des séances d'information qui seront animées par les coprésidents du Forum de collaboration multipartite à l'intention des États Membres et porteront sur les recommandations concernant les prochaines étapes des activités dudit Forum, formulées dans le résumé établi par les coprésidents;

11. *Considère* que le Programme d'action d'Addis-Abeba offre un cadre global pour le financement du développement durable et fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qu'il appuie et complète, et dont il contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes qui ont trait aux ressources publiques nationales, aux entreprises et aux financements privés nationaux et internationaux, à la coopération internationale pour le développement, au commerce international, moteur du développement, à la dette et à la viabilité de la dette, aux problèmes systémiques, à la science et à la technologie, à l'innovation, au renforcement des capacités, ainsi qu'aux données, au contrôle et au suivi;

12. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre à sa soixante-treizième session un rapport contenant des propositions sur les questions thématiques devant être examinées dans les prochains rapports de l'Équipe spéciale interorganisations sur le financement du développement, en consultation avec cette dernière et en tenant compte des délibérations du deuxième Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et du troisième Forum qui aura lieu prochainement ainsi que des nouvelles questions présentant un intérêt tout en consultant fréquemment les États Membres lors des préparatifs, afin qu'elle étudie ce rapport et lui donne la suite voulue, notamment en fournissant des directives concrètes sur les questions thématiques à traiter dans les prochains rapports de l'Équipe spéciale interorganisations;

13. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-treizième session une question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement ».

⁵ Voir E/HLPF/2017/4.